



*Pyrénées Atlantiques*

[www.lechene-pyrenees-atlantiques.org](http://www.lechene-pyrenees-atlantiques.org)

[64@branche.lechene.org](mailto:64@branche.lechene.org)

## ***NOTE D'INFO SEPTEMBRE 10***

*1/Michèle Alliot-Marie : « Brice Hortefeux a ses idées, j'ai les miennes »*

*2/ Actualités ministérielles*

*3/ Michèle Alliot-Marie: «Le Béarn doit être désenclavé»*

*4/Michaël Bullara, nouveau Chargé de la Citoyenneté et des Nouveaux Engagements, de l'UMP*

*5/MAM à Valeurs Actuelles : "L'honneur des politiques, c'est de montrer l'exemple"*

*6/Tribune de MAM dans Le Monde du 21 septembre 2010*

*7/Tribune du CHENE*

## **1/Michèle Alliot-Marie : « Brice Hortefeux a ses idées, j'ai les miennes »**

**Le ministre de la justice n'endosse pas l'idée d'élire les juges de l'application des peines lancée par Brice Hortefeux**

### **ENTRETIEN**

**Michèle Alliot-Marie**

**Garde des sceaux, ministre de la justice**

**La Croix : Certains professionnels du droit disent agir aux frontières de la légalité, faute de moyens suffisants pour mener leur mission. N'est-ce pas paradoxal pour des fonctionnaires censés faire respecter la loi ?**

Michèle Alliot-Marie : Ne mélangeons pas tout, expertises, frais de justice, postes de greffiers, durée des audiences. Sur ce dernier point notamment, on a parlé récemment de la circulaire de Mme Lebranchu. Je ne suis pas certaine que ce texte ait jamais été appliqué, même sous Mme Lebranchu !

Il faut être pragmatique. Si, pour des raisons pratiques, les règles édictées par cette circulaire ne peuvent être respectées, je suis ouverte à l'idée qu'on réfléchisse à un nouveau texte. Je suis prête à étudier les propositions des syndicats, des greffiers, des magistrats et de tous ceux qui font fonctionner la justice au quotidien.

**Les magistrats pointent aussi le fait que certaines juridictions ne soient plus en mesure, en cours d'année, de payer les expertises judiciaires ou encore les jurés. Que comptez-vous faire ?**

J'ai découvert cette situation à mon arrivée à la chancellerie. Je me suis alors attelée à débloquer les fonds nécessaires. Plus de 50 millions d'euros ont été alloués en début d'année aux juridictions les plus en difficulté. 30 millions supplémentaires devraient prochainement leur parvenir. Nous continuerons ces efforts financiers.

**Les magistrats rappellent régulièrement que le budget de la justice française figure au 35e rang européen. Consacrons-nous assez à ce secteur ?**

Pendant des décennies, les budgets alloués à la justice étaient insuffisants au regard de la mission. Depuis 2002, ils n'ont cessé d'augmenter. L'an dernier, ce budget a crû de

3,4%. C'est là une hausse significative dans le contexte actuel de réduction des dépenses publiques.

Par ailleurs, notre ministère n'est pas soumis – et c'est une exception – à la règle du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux. Les effectifs ont même augmenté : depuis 2007, le personnel pénitentiaire est passé de 31 000 à 34 000. Par ailleurs, 400 postes de magistrats ont été créés, ainsi que 400 postes de greffiers.

Ajoutons que la modernisation informatique des juridictions devrait, à terme, dégager un gain de temps considérable pour les fonctionnaires et leur permettre de se recentrer sur le cœur de leur mission.

**Votre ministère continuera-t-il à être épargné lors du prochain exercice budgétaire ?**

Nous le verrons dans quelques semaines, quand le projet de budget pour 2011 sera présenté, mais c'est ce que j'ai défendu lors des négociations budgétaires. J'ai bon espoir que les besoins financiers conséquents des juridictions soient pris en compte.

**Aux dires des magistrats, la réforme de la carte judiciaire se révélerait difficile à mettre en place dans certaines juridictions...**

La mise en place définitive de la réforme ne devant être effective que fin 2011, il est pour l'heure impossible d'en dresser un bilan. Dans les quelques juridictions – une dizaine – où des problèmes ont été signalés, j'ai demandé à Jean-Marie Bockel de se rendre sur place pour recenser les difficultés rencontrées afin que nous y apportions les réponses les plus adéquates.

**Brice Hortefeux préconise l'élection des juges de l'application des peines, de même que l'introduction de jurés populaires en correctionnelle. Qu'en pensez-vous ?**

Brice Hortefeux lance une question, c'est son droit. Il a ses idées, j'ai les miennes. Les jurés populaires sont une piste de réflexion lancée par le président de la République.

Pour ce qui est de l'application des peines, j'ai réfléchi à des pistes pour améliorer le dispositif qui conduit à prononcer la libération conditionnelle. Je les présenterai très rapidement.

**Recueilli par Marie BOËTON**

## 2/Actualités ministérielles

### Lutte contre la récidive: cinq pistes d'Alliot-Marie sur la libération conditionnelle

Michèle Alliot-Marie énonce lundi "cinq pistes de réflexion" pour améliorer la procédure de libération conditionnelle, dont l'idée d'adjoindre aux juges des "assesseurs issus de la société civile" pour prendre les décisions concernant les condamnés aux assises.

"La loi ne saurait être modifiée à chaque événement", écrit la ministre de la Justice dans une tribune à paraître dans Le Monde daté de mardi, intitulée "Replaçons la libération conditionnelle au coeur de la lutte contre la récidive".

"Pour autant, un seul cas peut mettre en lumière les failles d'un système pourtant bien rodé, efficace, encadré par de nombreux garde-fous", ajoute la garde des Sceaux, en faisant référence au meurtre et au viol d'une joggeuse à Marcq-en-Baroeul (Nord) par un homme qui se trouvait en libération conditionnelle.

"En cour d'assises, des jurés participent à la formation de jugement", souligne la ministre, qui demande: "Ne serait-il pas logique que les décisions de remise en liberté conditionnelle de condamnés aux assises fassent aussi une place à la société civile ?"

"Aujourd'hui, dans les tribunaux pour enfants ou les chambres d'application des peines, des assesseurs issus de la société civile sont adjoints aux magistrats. On peut imaginer d'étendre cette pratique au placement en liberté conditionnelle des condamnés aux assises", propose-t-elle, afin de "rompre l'isolement du juge dans la décision de remise en liberté conditionnelle".

Dans ce texte, la garde des Sceaux ne retient pas les propositions du ministre de l'Intérieur Brice Hortefeux, qui s'était déclaré notamment favorable "à l'élection des juges de l'application des peines, voire à celle des présidents de tribunal correctionnel".

Afin d'avoir une meilleure information, elle estime que "pour chaque détenu le justifiant, le juge doit disposer d'un dossier unique comprenant l'ensemble des expertises psychiatriques, psychologiques et enquêtes sociales réalisées dans le cadre d'une procédure".

Un "répertoire des données personnelles", prévu par la loi du 10 mars 2010 tendant à "amoindrir le risque de récidive criminelle", sera "rapidement mis en place" à cet effet, assure-t-elle.

Afin d'"améliorer l'expertise", Mme Alliot-Marie considère que les psychiatres doivent se voir proposer "une formation spécifique, notamment dans le domaine de la délinquance sexuelle et de la criminologie".

La quatrième piste vise à "renforcer la progressivité de la libération conditionnelle". La ministre suggère d'étendre le dispositif en vigueur pour les condamnés à perpétuité, permettant "une évaluation pluridisciplinaire, se déroulant sur une période d'observation, et non sur un entretien unique" concernant les "cas de libération conditionnelle avec suivi socio-judiciaire".

"Une formation collégiale, composée de magistrats et d'assesseurs issus de la société civile, pourrait, à la lumière de cette évaluation, accorder une période probatoire (...). En cas de réussite de cette période probatoire, la formation collégiale peut décider ou non d'accorder la mesure de libération conditionnelle. La période probatoire comme la libération conditionnelle demeurent révocables à tout moment si le détenu ne se conforme pas à ses obligations", ajoute-t-elle.

Enfin, elle propose de s'appuyer sur les services pénitentiaires d'insertion et de probation pour "améliorer le suivi des détenus sortis de prison".

### **Voile: "Vivre la République à visage découvert, une question de dignité" pour Alliot-Marie**

La garde des Sceaux Michèle Alliot-Marie a estimé que "vivre la République à visage découvert" était "une question de dignité et d'égalité", mardi en ouverture du débat au Sénat sur le projet de loi d'interdiction du voile intégral (niqab et burqa) dans l'espace public.

Les sénateurs ne devraient pas apporter de modification à la version votée à l'Assemblée il y a deux mois, ce qui vaudra adoption définitive du texte par le Parlement. Le vote est attendu en fin d'après-midi ou, au plus tard, dans la soirée.

"Vivre ensemble suppose l'acceptation du regard de l'autre. Ce n'est pas une question de sécurité, de religion" mais "de respect de nos principes républicains", a lancé la ministre en réaffirmant que "la France, terre de laïcité, assure le respect de toutes les religions".

Face aux réserves du Conseil d'Etat et de la gauche, elle a assuré que l'interdiction générale proposée par le gouvernement "repose sur un fondement constitutionnel, l'ordre public social", qui "exprime les valeurs fondamentales du pacte social au nom desquelles des mesures d'interdiction générales peuvent être prises".

"La dissimulation du visage sous un voile intégral est contraire à l'ordre public social, qu'elle soit contrainte ou volontaire. Contrainte, elle porte atteinte à la dignité de la personne. Volontaire, (elle) revient à se retrancher de la société nationale, à rejeter l'esprit même de la République fondé sur le désir de vivre ensemble", a martelé Mme Alliot-Marie.

"Le voile intégral dissout l'identité d'une personne dans celle d'une communauté, il exprime la volonté de mettre en oeuvre une vision communautariste de la société", a-t-elle souligné.

Selon la ministre, "le Conseil d'Etat n'a pas dit qu'il n'existait pas de fondement juridique pour une interdiction générale" mais "simplement relevé que le Conseil constitutionnel n'avait pas à ce jour reconnu explicitement la notion d'ordre public social".

Elle a défendu le projet de loi, qui "repose sur un équilibre entre pédagogie et fermeté". "Le dialogue devra primer sur la sanction" avec une période de six mois de "pédagogie" avant

"l'entrée en vigueur du texte". "Les femmes qui portent le voile intégral pourront y renoncer spontanément".

## Réforme de la Garde à Vue

Michèle Alliot-Marie, Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, ministre la Justice et des Libertés, a présenté, le mercredi 7 septembre, l'avant-projet de loi, réformant la garde à vue et qui répond à un triple objectif.

### DÉCLARATION DE MICHELE ALLIOT-MARIE Ministre d'État, Garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Libertés

Les deux textes déposés au Conseil d'Etat répondent à la philosophie et aux objectifs ambitieux que j'avais fixés il y a un an, lorsque j'ai entamé le travail de réforme de la procédure pénale.

En matière de garde à vue notamment, j'avais indiqué qu'il y avait trop de gardes à vue, que les conditions de déroulement de la garde à vue n'étaient pas satisfaisantes, et qu'il n'y avait pas assez de droits pour la défense.

C'est ce qu'a réaffirmé solennellement le conseil constitutionnel.

Cet avant-projet de loi répond à ce triple objectif.

D'abord, il permettra qu'il y ait moins de gardes à vue. Tout d'abord, ne pourront être placées en garde à vue que les personnes soupçonnées d'un crime ou d'un délit puni d'une peine d'emprisonnement. Par ailleurs, l'avant-projet de loi prévoit la possibilité d'entendre une personne suspectée sous un régime d'audition libre plutôt que de garde à vue, à partir du moment où celle-ci accepte de demeurer dans les locaux de police pendant le temps strictement nécessaire à son audition.

La prolongation de garde à vue ne sera plus possible pour les délits punis de moins d'un an d'emprisonnement.

Ensuite, l'avant-projet interdit les fouilles à corps intégrales et il prévoit la notification du droit au silence.

Enfin, il affirme le droit à la présence d'un avocat durant toute la garde à vue, pour toutes les gardes à vue de droit commun.

Le Conseil constitutionnel a néanmoins reconnu que le droit à la présence de l'avocat lors des auditions peut connaître des exceptions dans des circonstances particulières, pour rassembler ou conserver les preuves ou assurer la protection des personnes.

Le projet réserve donc la possibilité pour le procureur de différer cette présence, à la demande de l'officier de police judiciaire, pendant une durée maximale de douze heures en raison des circonstances particulières tendant à la nécessité de rassembler ou de conserver les preuves. Je pense par exemple à enfant enlevé par un pédophile et pas encore retrouvé.

Cela concernera en pratique un nombre limité de cas. C'est donc la très grande majorité des personnes placées en garde à vue qui pourront demander à bénéficier de la présence d'un avocat pendant toute la durée de leur garde à vue.

Le principe est donc celui de la présence de l'avocat tout au long de la garde à vue.

L'exception étant la possibilité de différer cette présence de 12 heures au maximum dans des circonstances particulières.

Le conseil d'Etat a été saisi de cet avant-projet de loi ainsi que de la 1ère partie de la réforme de la procédure pénale.

Dès qu'il les aura examinés, ils seront soumis au conseil des ministres puis au Parlement.

### **3/ Michèle Alliot-Marie: «Le Béarn doit être désenclavé»**



Michèle Alliot-Marie, garde des sceaux, inaugure demain la 62<sup>e</sup> édition de la foire de Pau. L'occasion de l'interroger sur les dossiers de l'actualité nationale et locale.

Par Hubert Bruyère et Jean-Marc Faure  
Publié le 9 septembre 2010 à 04h00  
LA REPUBLIQUE DES PYRENEES

#### **L'ampleur des manifestations de mardi va-t-elle modifier pour le gouvernement l'approche du dossier des retraites ?**

Le financement des retraites et donc le versement des pensions doivent être garantis. C'est l'objectif de cette réforme. Sans réforme nous n'y parviendrons pas, personne ne le discute. Trois voies existent. Réduire le montant des retraites, nous ne le voulons pas. Augmenter les impôts, mais c'est porter atteinte à l'emploi et au pouvoir d'achat. Reculer modérément l'âge du départ à la retraite : c'est ce que nous avons choisi. Des améliorations vont être apportées au texte, notamment sur les carrières longues et la prise en compte de la pénibilité. Nous serons le premier pays d'Europe à le faire.

**Des voix se sont faites entendre, tant au sein du gouvernement qu'à l'UMP, pour contester le virage sécuritaire de Nicolas Sarkozy. Ces inquiétudes vous paraissent-elles justifiées ?**

Le discours du Président de la République était très équilibré. Des interprétations fallacieuses en ont été faites. Qu'a dit le Président ? Que les lois et les principes de la République doivent être respectés par chacun. C'est quand même la base du vivre ensemble !

**Considérez-vous qu'il y a aujourd'hui un conflit d'intérêt entre le souci d'efficacité policière et l'attachement des juges à leur indépendance ?**

Tous participent à la chaîne de la sécurité. La justice est rendue en toute indépendance, au vu des éléments de fait comme de droit, mais soyez assuré que les magistrats sont déterminés à l'égal des fonctionnaires de police et militaires de la gendarmerie à assurer la protection des droits et des libertés de nos concitoyens.

**Vous présidez le club de réflexion, « Le Chêne ». Quel est son rôle au sein de l'UMP ? Reçoit-il des financements comme les micro-partis ?**

Le Chêne porte au sein de l'UMP les valeurs du gaullisme qu'il applique aux enjeux du monde d'aujourd'hui. Il ne reçoit pas de financement de l'État. Ses recettes proviennent des adhésions et d'une subvention que lui verse l'UMP pour son fonctionnement.

**Votre nom est régulièrement cité comme première ministrable. Vous préparez-vous à cette éventualité ?**

La politique à un certain niveau de responsabilités exige autant de disponibilité que d'humilité. On est au service des autres, pas de soi-même. Les postes n'appartiennent à personne. Il faut être prêt à rester, à partir ou à changer de poste. C'est mon état d'esprit.

**Vous présidez l'UMP dans les Pyrénées-Atlantiques. Vous avez appuyé la candidature de Bernard Layre comme délégué départemental. Quelle analyse faites-vous du refus d'une majorité des militants d'entériner ce choix ?**

Les qualités de Bernard Layre sont connues, mais il y a eu quelques susceptibilités blessées et des incompréhensions, notamment parce qu'il n'a pas eu le temps d'instaurer le dialogue avec chacun avant ce vote qu'il avait souhaité très rapide après sa désignation par souci de clarté.

**L'UMP vous paraît-elle en position de conserver en 2011 la présidence du conseil général des Pyrénées-Atlantiques ?**

Nous allons bientôt investir nos candidats. Ils porteront avec détermination nos valeurs et nos idées. Je ne doute pas qu'ils sauront convaincre que c'est notre majorité qui est la plus à même d'assurer le dynamisme de notre département.

**Choisissez-vous entre les trois postulants UMP de la côte basque, Daniel Poulou, Michel Hiriart, Peyuco Duhart, qui souhaitent tous les trois devenir sénateurs ?**

Il est inutile de se perdre en conjectures. Nous verrons en temps utile qui est candidat à la candidature et avec quel projet.

**Vous avez critiqué les propositions concernant le passage d'une nouvelle ligne ferroviaire à grande vitesse à travers le Pays basque. Êtes-vous favorable à la construction d'un nouveau barreau pour relier Mont-de-Marsan à Pau ?**

Il est évident que le Béarn doit être désenclavé. Les études doivent tenir compte des intérêts économiques comme de l'impact environnemental. Il faut toujours chercher où est le meilleur intérêt de nos territoires.

#### **4/ Michaël Bullara, nouveau Chargé de la Citoyenneté et des Nouveaux Engagements, de l'UMP**



**Michaël Bullara, Secrétaire général du Chêne**, vient d'être chargé d'une mission sur la "citoyenneté et les nouveaux engagements" par Xavier Bertrand, au sein de l'UMP.

Dans un courrier daté du 14 septembre, le Secrétaire général du Mouvement Populaire écrit notamment à Michaël Bullara :

"Nous devons avoir des idées d'avance et être force de proposition sur tous les sujets. Il nous faut expliquer et soutenir l'action du Gouvernement et du Président de la République, mais aussi dégager des idées neuves pour préparer les réformes de demain.

Dans ce cadre, je souhaite vous charger d'une mission sur la "citoyenneté et les nouveaux engagements".

## 5/MAM à Valeurs Actuelles : "L'honneur des politiques, c'est de montrer l'exemple"



Humilité, disponibilité... Face aux polémiques et aux états d'âme, le ministre de la Justice prend de la hauteur et dresse le portrait de ce que doit être un ministre. L'ébauche d'un discours de chef de gouvernement?

**Alors que le Parlement entame l'examen d'une réforme décisive – celle des retraites –, le ministre chargé du dossier est l'objet d'attaques répétées, assorties de révélations dont la justice dira ce qu'elles valent... Cette situation peut-elle durer longtemps sans dommage pour l'autorité du gouvernement, déjà mise à l'épreuve par l'annonce du prochain remaniement?**

Ne confondons pas l'essentiel avec l'agitation. L'agitation ambiante, je ne la néglige évidemment pas, mais que pèse-t-elle face aux vrais enjeux du moment pour la France et les Français? Ces enjeux, quels sont-ils? D'abord la complexité de la situation inter-nationale qui montre que nous ne sommes pas complètement sortis de la crise, même si l'action menée depuis 2007, et les décisions prises pour enrayer les effets de la crise chez nous, ont permis à notre pays de s'en sortir mieux que la plupart de nos voisins.

Le ralentissement de la croissance américaine, la confirmation du dynamisme économique chinois nous rappellent de plus que la France, que l'Europe en général, sont exposées aux conséquences économiques et sociales de la crise mais aussi de la modification des grands équilibres internationaux, avec ce que cela implique pour l'avenir de la France et des Français. C'est la préoccupation prioritaire de Nicolas Sarkozy depuis 2007; il aura l'occasion de démontrer une fois de plus son implication dans le dossier lorsque la France présidera, dans les prochaines semaines, le G8 et le G20. Dans le même temps, les problématiques liées au terrorisme apparaissent, qu'il s'agisse de l'engagement occidental en Afghanistan pour empêcher Al-Qaïda d'en refaire sa base

opérationnelle, des conséquences multiformes du conflit israélo-palestinien, ou de la montée des zones grises dans toute l'Afrique... Il serait suicidaire de baisser la garde. En France même, comment passer sous silence nos problèmes structurels? Déséquilibre démographique avec pour première question la pérennité du financement des retraites que la réforme en cours doit permettre de régler; fragilité de notre tissu industriel dont dépend l'emploi même si les bons résultats de ces derniers mois confortent l'action menée, mais aussi compétitivité insuffisante de nos entreprises, attestée par le déficit de notre commerce extérieur; urgence, aussi, de faire reculer notre déficit budgétaire pour retrouver de vraies marges de manœuvre...

Sans parler de ce qui me préoccupe chaque jour en tant que garde des Sceaux, à savoir les menaces qui pèsent sur l'autorité de l'État et sur notre cohésion nationale. Ce dernier point est fondamental: comment vivre en-semble sans règles communes, com-préhensibles, reconnues par tous, appliquées par une justice respectée, proche des citoyens?

Si l'on veut débattre de l'avenir de la France et des Français, les sujets ne manquent pas... Et l'on voudrait réduire l'enjeu de la rentrée aux attaques contre un ministre?

**Au-delà des tactiques politiciennes classiques, inséparables de l'agitation que vous dénoncez, le résultat est là: le gouvernement serait plus à l'aise pour régler la question des retraites sans l'affaire Woerth...**

À l'origine des attaques répétées contre Éric Woerth, il y a une volonté évidente de diversion. Les études d'opinion, mais aussi et surtout ce qui remonte du terrain, démontrent que les Français sont conscients de la nécessité de sauver le financement des retraites. Faute d'être capable d'argumenter de façon convaincante contre notre réforme, la gauche s'en prend à celui qui la porte, fait du harcèlement, en espérant un report du texte.

On instrumentalise la justice pour éviter de parler du fond, parce que sur le fond, la gauche sait bien qu'il n'y a pas d'alternative.

Avons-nous entendu la moindre proposition lors de l'université d'été du PS? Rien. Pas un mot. Leur seul message était: "Voyez comme nous sommes unis". Mais unis sur quoi? Faute d'idées communes, sur une absence totale de programme...

**Vous admettez que la justice, dans l'affaire Bettencourt, n'a guère besoin d'être instrumentalisée pour se donner en spectacle... Que pense le garde des Sceaux de l'affrontement entre le procureur Courroye et la juge Prévost-Des-prez, certains accusant le premier de freiner des quatre fers, d'autres reprochant à la seconde d'agir en dehors de sa saisine?**

Laissons donc la justice travailler sereinement. C'est son honneur, quelles que soient les inévitables péripéties d'un dossier médiatique... On ne peut en appeler sans cesse à une justice plus indépendante, et attendre de la Chancellerie qu'elle intervienne dans une procédure. Comme tout dossier, politique ou pas, majeur ou pas, celui-ci met en présence des parties. L'une d'elles a-t-elle officiellement demandé le dessaisissement d'un magistrat, comme les procédures en prévoient la possibilité? Non. Cela viendra peut-être, mais ce n'est pas le cas.

**Autre question liée à l'administration de la Justice: comment expliquer aux Français qu'un juge puisse remettre en liberté conditionnelle, comme cela vient de se passer s'agissant d'un des braqueurs présumés du casino d'Uriage, un multirécidiviste en fuite ayant tiré sur des policiers?**

Le ministre de la Justice ne saurait se substituer au libre arbitre d'un juge. En temps que garde des Sceaux, je suis garante de l'indépendance de la justice.

Pour autant, il ne vous a pas échappé que j'ai immédiatement fait faire appel de cette décision.

J'étais dans mon rôle en usant des voies légales de recours, mais ne comptez pas sur moi pour commenter la décision de ce juge ni aucune autre. Mon rôle de ministre de la Justice, c'est de fixer le cadre général de la politique pénale. Par exemple, j'ai demandé aux procureurs généraux et procureurs d'Île-de-France, que j'ai réunis le 2 septembre, d'avoir pour des faits sem-blables une réponse pénale et un traitement judiciaire cohérents et efficaces sur l'ensemble de la région. I

Il ne s'agit pas d'unifier autoritairement les sanctions en niant les circonstances particulières de cha-que affaire: il s'agit d'éla-borer un référentiel commun permettant une harmonisation des traitements des délits similaires tant au niveau du choix de la procédure de poursuite que du type de réponses pénales.

Un cambriolage dans des circonstances identiques doit faire l'objet d'un traitement similaire, que l'on soit d'un côté ou de l'autre du périphérique.

**S'agissant de la politique sécuritaire du gouvernement, la gauche n'a pas été la seule à la contester. Au sein même du gouvernement, certains ont pris quelques distances. Le fait, pour le président de la République, d'annoncer à l'avance le prochain remaniement n'a-t-il pas contribué à libérer la parole de certains ministres, dépourvus d'illusions sur leur reconduction?**

En annonçant à l'avance qu'il remanierait son équipe, le président a coupé court aux perpétuelles rumeurs sur un remaniement imminent – ru-meurs qui ne sont jamais propices à un travail gouvernemental serein. Il a dédramatisé une échéance qui a sa logique à mi-mandat et après une étape aussi importante et difficile que celle de la réforme des retraites.

**Les états d'âme qui se sont manifestés viennent de gens issus de l'ouverture. En tirez-vous une conclusion?**

Si vous suggérez que l'ouverture a été une erreur en soi, ce n'est pas mon avis. Proposer à des gens qui ont été vos adversaires, mais approuvent vos objectifs, de participer à l'action gouvernementale me semble une démarche fondamentalement saine. Elle traduit la volonté de rassembler les Français, d'atténuer la violence des affrontements idéologi-ques dans notre société. Que des états d'âmes existent, c'est humain. Ce que je regrette, c'est qu'on les étale dans la presse. Quand on est au gouvernement, on doit montrer qu'on est solide et solidaire, on doit rassurer. Surtout dans le monde actuel, qui crée tant d'angoisses et d'incertitudes. Je pense profondément que l'honneur des politiques consiste à montrer l'exemple, à prendre sur soi si nécessaire, à partir si cela paraît impossible. C'est vraiment pour moi une question de principe, pas une question d'origine partisane. À droite comme à gauche, il y a des gens qui savent donner confiance en se concentrant sur l'essentiel... et d'au-tres moins.

### **Et sur le fond?**

Je pense que les réserves qui se sont exprimées tiennent moins au discours très équilibré du président de la République qu'aux interprétations qu'on en a donné. Qu'a dit le président à Grenoble? Que la République française est accueillante pour chacun, quels que soient son origine, sa nationalité et même son mode de vie. Mais à la condition non négociable de respecter ses lois et ses principes. S'agissant des Roms, le discours rappelle l'équilibre entre droits et devoirs. À eux de respecter le droit de propriété, faute de quoi ils seront délogés des terrains occupés illégalement. À eux de respecter la législation sur le droit au séjour: s'ils sont en situation irrégulière, ils devront partir. Parallèlement, les communes sont tenues d'appliquer la loi qui impose de mettre à disposition des gens du voyage un terrain, sinon elles sont elles aussi dans l'illégalité. Qui peut de bonne foi être choqué par le principe du respect des lois en vigueur? Malheureusement, certains, à gauche, ont cru bon de caricaturer, quelques-uns ont voulu déborder du cadre...

**C'est un fait que de la Défense à la Justice en passant par l'Intérieur, vous avez occupé les plus hautes fonctions régaliennes sans jamais vous départir de la ligne de conduite que vous décrivez: un ministre est là pour travailler, pas pour se faire remarquer en se désolidarisant. N'est-ce pas le portrait en creux d'un futur chef d'équipe, autrement dit d'un premier ministre?**

C'est d'abord le portrait de ce que doit être, à mon sens, tout ministre! Je l'ai dit et je le répète: un ministre respectueux de l'État a un devoir: celui de travailler pour renforcer le pays dans la compétition internationale, pour améliorer la vie de nos concitoyens, pour préparer le futur. Il doit agir pour le long terme, comme s'il était là pour dix ans. Et en même temps, il doit savoir que, du jour au lendemain, il peut ne plus faire partie du gouvernement ou être appelé à d'autres fonctions. Faire campagne pour un poste ministériel ou, a fortiori, pour Matignon, c'est méconnaître les institutions. Seul le président a le pouvoir de décider.

**Vous dites aussi que si Matignon ne se demande pas, cela ne se refuse pas non plus...**

Cela va de soi. Faire de la politique à un certain niveau de responsabilité exige autant de disponibilité que d'humilité. Reconnaître, en somme, que certaines choses dépendent de vous, et d'autres pas... Comme dans la vie, non?

Propos recueillis par Éric Branca, François d'Orcival et Josée Pochat

## 6/Tribune de MAM dans Le Monde du 21 septembre 2010



Le meurtre de Natacha Mougel a dramatiquement soulevé une nouvelle fois le problème de la récidive. Je n'ai pas souhaité m'exprimer immédiatement sur le sujet, par respect pour les familles, auxquelles je rends hommage pour leur courage et leur dignité dans l'épreuve, et pour éviter les réactions sous le coup de l'émotion. Une fois passé le temps du recueillement, il est néanmoins nécessaire d'ouvrir celui de la réflexion.

La loi ne saurait être modifiée à chaque événement. Pour autant, un seul cas peut mettre en lumière les failles d'un système pourtant bien rodé, efficace, encadré par de nombreux garde-fous. Sachons tirer les leçons aussi bien des réussites que des échecs pour améliorer notre réponse pénale.

On a beaucoup lu, écrit, parlé au sujet de la libération conditionnelle. Cette mesure existe dans toutes les démocraties. Elle vise à prévenir la récidive en évitant les sorties sèches de prison. Pour le condamné, passer du jour au lendemain de la prison à l'absence totale d'encadrement n'est pas la meilleure préparation à un retour à la société civile.

Pour autant, placer un détenu en liberté conditionnelle est une décision complexe, lourde de conséquences. L'actualité l'a hélas montré. Qu'un dispositif visant à empêcher la récidive conduise finalement à celle-ci est inacceptable. Qu'une mesure visant à réinsérer les détenus dans la société ait pour effet d'accroître le danger pour nos concitoyens est intolérable. C'est pourquoi, sans en remettre en cause la philosophie, je souhaite travailler à une amélioration du dispositif, avec tous ceux qui sont concernés par le sujet.

Cinq pistes de réflexion me semblent possibles.

- Premièrement, comment améliorer l'information du juge? On ne peut se satisfaire qu'un juge doive prendre une décision de libération conditionnelle sans disposer de tous les éléments sur le détenu, alors même que ces éléments existent mais sont dispersés. Pour chaque détenu le justifiant, le juge doit disposer d'un dossier unique comprenant l'ensemble des expertises psychiatriques, psychologiques et enquêtes sociales réalisées dans le cadre d'une procédure. Le répertoire des données personnelles, prévu par la loi du 20mars, le permet. Il sera rapidement mis en place.

- Deuxième piste, améliorer l'expertise. Les psychiatres jouent un rôle important dans la décision du juge. Ceux qui sont en contact avec des criminels ou sont amenés à rendre une expertise sur un condamné doivent se voir proposer une formation spécifique, notamment dans le domaine de la délinquance sexuelle et de la criminologie. Je souhaite y travailler avec le ministre de la santé.

- Troisième piste, rompre l'isolement du juge dans la décision de remise en liberté conditionnelle. Pour éviter les risques inhérents à l'examen unique par un juge unique, plusieurs solutions peuvent être explorées. Je m'en tiendrai à une seule. En cour d'assises, des jurés participent à la formation de jugement; ne serait-il pas logique que les décisions de remise en liberté conditionnelle de condamnés aux assises fassent aussi une place à la société civile? Aujourd'hui, dans les tribunaux pour enfants ou les chambres d'application des peines, des assesseurs issus de la société civile sont adjoints aux magistrats. On peut imaginer d'étendre cette pratique au placement en liberté conditionnelle des condamnés aux assises.

- Quatrième piste, renforcer la progressivité de la libération conditionnelle. Une meilleure détection du risque de récidive exige une approche plus étalée dans le temps. En cas de suivi sociojudiciaire, la mise en liberté conditionnelle doit s'articuler autour de trois étapes: évaluation, probation, décision.

Une évaluation obligatoire doit permettre un vrai recul dans l'appréciation de la personnalité du condamné. Le centre national d'évaluation joue un rôle efficace pour les condamnés à perpétuité. Il permet une évaluation pluridisciplinaire, se déroulant sur une période d'observation, et non sur un entretien unique.

Ce dispositif pourrait être étendu aux cas de libération conditionnelle avec suivi sociojudiciaire. C'est important, notamment pour les délinquants sexuels, dont le comportement en détention est généralement sans problème.

Une formation collégiale, composée de magistrats et d'assesseurs issus de la société civile, pourrait, à la lumière de cette évaluation, accorder une période probatoire, destinée à évaluer la capacité de réinsertion. Le port d'un bracelet électronique, un placement à l'extérieur sous surveillance ou une mesure de semi-liberté peut être alors décidé.

En cas de réussite de cette période probatoire, la formation collégiale peut décider ou non d'accorder la mesure de libération conditionnelle. La période probatoire comme la libération conditionnelle demeurent révocables à tout moment si le détenu ne se conforme pas à ses obligations.

- Cinquième piste, améliorer le suivi des détenus sortis de prison. Les services pénitentiaires d'insertion et de probation sont au cœur de ma politique pénitentiaire. Leur philosophie évolue. Leurs missions sont recentrées sur le suivi des aménagements de peine. Leurs moyens sont accrus : jamais autant de postes de conseillers d'insertion et de probation n'ont été créés. Ces professionnels doivent désormais prendre toute leur place au sein de la lutte contre la récidive.

Il est souvent difficile de décider le placement d'un individu en prison. Il peut être encore plus lourd de décider de sa libération conditionnelle. Information, formation, détection et suivi doivent être les points cardinaux d'une nouvelle philosophie de cette mesure judiciaire, dans le respect de l'autorité de la justice et pour la sécurité des Français.

Michèle Alliot-Marie

Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Libertés

Présidente du Chêne

## 7/Tribune du CHENE

D'ici 20 ans, le monde aura profondément changé. Dans un environnement multipolaire, quel est l'avenir de la France, la place de l'Europe ? Comment préserver notre modèle de société, garantir la compétitivité de nos entreprises, la pérennité de nos emplois, de notre puissance économique ?

Gouverner, c'est prévoir. Nous, gaullistes du renouveau, nous inscrivons dans cette vision stratégique de la politique. Vision globale, au-delà des frontières hexagonales ou européennes. Vision à long terme, au-delà des contingences de l'actualité.

Prétendre que l'on peut continuer sans rien changer, c'est promettre à la France et aux Français de régresser. Parce que nous refusons la résignation et le déclin, nous affirmons qu'il faut poursuivre les réformes engagées. Nous croyons en une France capable de relever les défis auxquels elle est confrontée.

Défi de l'émergence de nouvelles puissances démographiques, économiques, technologiques ; Défi de la crise, qui a révélé les failles d'un capitalisme financier hors de contrôle ; Défi des pesanteurs de notre modèle économique et social ; Défi d'une mondialisation sans règle et sans limite, susceptible d'écraser l'homme et d'en nier les valeurs.

Nous voulons moderniser notre modèle économique. Les délocalisations ne sont pas une fatalité. La France doit maintenir une importante activité de production sur son territoire, préserver ses talents et ses savoir-faire, garder une avance technologique, développer ses marchés dans les pays émergents. Pour cela, à l'initiative du Président de la République des efforts sans précédent ont été menés en faveur de la recherche et de la modernisation de l'université. Une agence française de l'innovation industrielle a été créée. Le crédit impôt recherche a été consolidé et étendu. L'effort doit être maintenu.

Nous voulons restaurer notre puissance industrielle. Malgré l'excellence de nos fleurons industriels, la compétitivité de nos entreprises est insuffisante : le secteur a perdu près d'un demi-million d'emplois en 10 ans. Une politique de filière est désormais mise en œuvre pour soutenir les secteurs stratégiques. Des fonds d'investissement sectoriels sont mobilisés. La suppression de la taxe professionnelle est une réforme majeure. L'épargne existe, il faut la mobiliser.

Nous voulons préserver notre puissance agricole. La maîtrise du pouvoir alimentaire est un atout dans un monde de plus en plus peuplé. Il sera déterminant pour les équilibres géopolitiques à venir. Les agriculteurs et le monde rural sont soutenus par le Gouvernement, notamment à Bruxelles. Il faut aussi conforter notre politique d'aménagement du territoire.

Face à la crise économique et financière, nous ne devons pas craindre de poser des règles. L'Etat a retrouvé dans la crise sa légitimité aux yeux des plus sceptiques. Ce n'est pas un hasard si la France est moins touchée que ses voisins. En sauvant le système bancaire, nous avons préservé les fondamentaux de notre économie : emploi, production, consommation.

Changer la gouvernance mondiale, créer des outils de régulation, c'est se donner les moyens d'empêcher les excès d'un système qui a montré ses limites et ses risques. Ce sera l'un des grands enjeux de la présidence de Nicolas Sarkozy du G8 et du G20.

Face aux déséquilibres qui menacent notre modèle de société, n'ayons pas peur d'affronter nos problèmes structurels. Le déséquilibre démographique remet en cause la pérennité du financement des retraites : réformer notre système ce n'est pas diminuer les droits d'aujourd'hui, c'est sauver ceux de demain. Le déficit budgétaire doit régresser pour retrouver des marges de manœuvres et offrir aux générations futures une économie saine et capable de répondre à leurs besoins.

En se réformant, la France se prépare aux enjeux du monde à venir. Gardons le cap en nous appuyant sur nos valeurs, en nous fondant sur une certaine idée de la France.

Une certaine idée de l'Etat, garant de l'intérêt général, capable de dépasser les intérêts particuliers et immédiats. Une certaine idée de l'homme, au nom de laquelle nul ne saurait être laissé au bord du chemin. Une certaine idée de l'unité nationale, car la France n'est jamais si forte que rassemblée dans une volonté partagée de vivre ensemble.

Parce que nous croyons en cette société, parce que nous avons commencé à la construire et que nous voulons poursuivre dans cette voie, nous, gaullistes du renouveau, avec notre sensibilité et nos idées, nous inscrivons pleinement et résolument dans les principes d'action de la majorité parlementaire.

Une majorité solidaire, déterminée à tenir les engagements pris par le Président de la République pour faire de la France de demain le pays que les Français ont choisi en mai 2007.

Une majorité audacieuse, déterminée à poursuivre les réformes pour permettre qu'on vive demain en France mieux qu'hier.

Une majorité déterminée à dire la vérité aux Français sur les efforts nécessaires aujourd'hui, et totalement engagée pour leur garantir qu'ils en tireront demain les fruits.

Une majorité audacieuse et généreuse, à l'image des Français. Une majorité qui connaît les difficultés mais qui croit en la France et en les Français.

Michèle ALLIOT-MARIE  
Présidente du Chêne

Jean-Paul ANCIAUX, député de Saône-et-Loire  
Pierre ANDRE, sénateur de l'Aisne  
Jean BARDET député du Val-d'Oise  
Jean-Claude BEAULIEU, député de Charente-Maritime  
Laurent BETEILLE, sénateur de l'Essonne  
Philippe BOENNEC, député de la Loire-Atlantique  
Marcel BONNOT, député du Doubs  
Valérie BOYER, député des Bouches-du-Rhône  
Dominique BRAYE, sénateur des Yvelines

Auguste CAZALET, sénateur des Pyrénées-Atlantiques  
Richard CAZENAVE, député honoraire de l'Isère  
Gérard CESAR, sénateur de la Gironde  
Gérard CHERPION, député des Vosges  
Marcel-Pierre CLEACH, sénateur de la Sarthe  
Alain COUSIN, député de la Manche  
Marie-Christine DALLOZ, député du Jura  
Bernard DEBRÉ, député de Paris  
Isabelle DEBRÉ, sénateur des Hauts-de-Seine  
Jean-Pierre DECOOL, député du Nord  
Bernard DEPIERRE, député de la Côte-d'Or  
Sylvie DESMARESCAUX, sénateur du Nord  
Nicolas DHUICQ, député de l'Aube  
Michel DIFENBACHER, député du Lot-et-Garonne  
Jean-Pierre DOOR, député du Loiret  
Michel DOUBLET, sénateur de Charente-Maritime  
Jean-Michel DUBERNARD, député honoraire du Rhône  
Gérard DUBRAC, ancien député du Gers  
Jean-Pierre DUPONT, député de Corrèze  
Bernard FOURNIER, sénateur de la Loire  
Yann GAILLARD, sénateur de l'Aube  
Jean-Paul GARRAUD, député de la Gironde  
Guy GEOFFROY, député de Seine-et-Marne  
Jacques GODFRAIN, ancien Ministre  
Philippe GOSSELIN, député de la Manche  
Alain GOURNAC, sénateur des Yvelines  
Adrien GOUTEYRON, sénateur de Haute-Loire  
Claude GREFF, député d'Indre-et-Loire  
Arlette GROSSKOST, député du Haut-Rhin  
Serge GROUARD, député du Loiret  
Pascale GRUNY, député au Parlement européen  
Jean-Claude GUIBAL, député des Alpes-Maritimes  
Benoît HURE, sénateur des Ardennes  
Christiane KAMMERMANN, sénateur des Français de l'Étranger  
Jacques LAMBLIN, député de Meurthe et Moselle  
Daniel LAURENT, sénateur de Charente-Maritime  
Jean-Pierre LE RIDANT, ancien député de la Loire-Atlantique  
Jacques LEGENDRE, sénateur du Nord  
Jean LEMIERE ancien député de la Manche  
Jean-Louis LEONARD, député de Charente-Maritime  
Philippe-Armand MARTIN, député de la Marne  
Pierre MARTIN, sénateur de la Somme  
Henriette MARTINEZ, député des Hautes-Alpes  
Hamlaoui MEKACHERA, ancien Ministre  
Damien MESLOT, député du Territoire de Belfort  
Pierre MOREL A L'HUISSIER, député de Lozère  
Alain MOYNE BRESSAND, député de l'Isère  
Bernard MURAT, ancien sénateur de Corrèze  
Jean-Pierre NICOLAS, député de l'Eure  
Patrick OLLIER, député des Hauts-de-Seine

Yannick PATERNOTTE, député du Val-d'Oise  
Daniel POULOU, député des Pyrénées-Atlantiques  
Catherine PROCACCIA, sénateur du Val-de-Marne  
Didier QUENTIN, député de Charente-Maritime  
Jacques REMILLER, député de l'Isère  
Francis SAINT-LEGER, député de la Lozère  
Jean-Pierre SCHOSTECK, député des Hauts-de-Seine  
Irène THARIN, ancien député du Doubs  
Alain VASSELLE, sénateur de la Côte-d'Or  
Jean-Sébastien VIALATTE, député du Var  
Michel ZUMKELLER, député du Territoire de Belfort